

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC REGLEMENT PARTICULIER 5<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHC DE SEYSSEL – MONT DES PRINCES 15, 16 et 17 mai 2015

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.  
Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms,  
le règlement CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC ainsi que les REGLES  
SPECIFIQUES COURSES DE COTE VHC.*

L'Association Sportive Automobile MONT DES PRINCES (Organisateur Administratif) organise les 15, 16 et 17 mai 2015 une épreuve automobile Nationale avec participation étrangère (CPEA) de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

## **5<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC DE SEYSSEL – MONT DES PRINCES**

Cette épreuve compte pour le Championnat de France de la Montagne des Véhicules historiques de compétition (**VHC**) 2015, le CFM CHALLENGE,  
Et pour le CHALLENGE INDICE DE PERFORMANCE 2015

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n° N7 en date du 25 février 2015, enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°105 en date du 23 avril 2015

### **Comité d'Organisation**

Présidents d'honneur : Monsieur Christian MONTEIL Président du Conseil Général de Haute-Savoie  
Monsieur Gilles PILLOUX Maire de Seyssel

Président : Jean-Claude PEUGEOT

Vice-présidents : Jean-Luc ALFERO, Alain BERTHET, Pierre CHIARIGLIONE, Philippe REVILLON

Trésorière : Marie-Paule MUGNIER

Secrétaire : Martine RICK-PLACE

Organisateur Technique : Jean-Claude PEUGEOT, Jean-François MONTMASSON suppléant

Responsable matériel : Jean-Luc BALTHAZARD, Patrick BOUVIER

Responsable commissaires : Jean-François MONTMASSON

Membres : Jacques DAYEZ, Luc LAGIER, Yvan MIRAND, Jean-Pierre AMATE et les bénévoles de l'ASA Mont des Princes

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétition Internationales et nationales**

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....M JOËL JACQUIOT ..... Licence n°417360\_  
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4).....M MME JANINE GROROD..... Licence n°8988\_\_  
M ADRIEN MERLE. .... Licence n°171496\_

	M. MICHEL PETTEX..... Licence n°3307__
	M. GUY VIGNAND ..... Licence n°11206__
Directeur de Course	M JEAN-CLAUDE HECTOR..... Licence n°1805__
Directeurs de Course Adjoints	M MARC CURRAT..... Licence n°5171__
	M ISABELLE RAVIER..... Licence n°196916__
Commissaire Technique responsable	M BERNARD COQUET. .... Licence n°1324__
Commissaire Technique adjoint	M YANNICK MARTIN. .... Licence n°138098__
Médecin responsable	M Dr Christophe DENIS..... <del>Licence n°</del> _____
Chargé de la mise en place des moyens n°3842	M Jean-François MONTMASSON Licence
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M Jean-François RAVIER..... Licence n°196469__
Chargé de presse	M JEAN-CLAUDE PEUGEOT. ... Licence n°178366__
Chargé des Commissaires de route	M JF MONTMASSON..... Licence n°3842__
Chronométrateurs	M JEAN VERRIER. .... Licence n°193134__
	M JEAN-MICHEL CARRIER..... Licence n°12047__
	M PATRICK LACAILLE..... Licence n°169934__
	M JACQUES DAYEZ. .... Licence n°181565__
Observateur (en attente)	M. .... Licence n°_____

## 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 7 mai 2015 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le vendredi 8 mai 2015 à 15 heures.

Vérifications administratives le vendredi 15 mai 2015 à 14 heures ; le samedi 16 mai 2015 à 8 heures

Vérifications techniques le vendredi 15 mai 2015 à 14 heures<sup>15</sup> ; le samedi 17 mai 2015 à 8 heures<sup>15</sup>.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 16 mai 2015 à 11 heures<sup>15</sup> ; lieu : cantine scolaire

Briefing des commissaires le samedi 16 mai 2015 à 11 heures<sup>15</sup> sous le chapiteau face à l'école primaire.

Essais non chronométrés le samedi 16 mai 2015 à 12 heures<sup>45</sup>.  
et le dimanche 17 mai 2015 de 9 heures à 10 Heures<sup>30</sup>.

Essais chronométrés le samedi 16 mai 2015 à 15 heures<sup>30</sup>.

Briefing des pilotes le samedi 16 mai 2015 à 12 heures<sup>15</sup> devant le chapiteau face à l'école primaire.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 16 mai 2015 à 11 heures<sup>30</sup> - lieu : cantine scolaire

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) – lieu : cantine scolaire

### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le samedi 16 mai 2015 à partir de 17 heures<sup>30</sup>
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 17 mai 2015 à partir de 10 heures<sup>30</sup>
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 17 mai 2015 à partir de 13 heures<sup>45</sup>

Podium Championnat : le dimanche 17 mai 2015 à 15 heures<sup>30</sup>.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé ; lieu : cantine scolaire  
PODIUM le dimanche 17 mai 2015 à 15 heures30.  
Remise des prix le dimanche 17 mai 2015 à 15 heures45.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :  
Réunion 1 : le samedi 16 mai 2015 à 10 heures30 lieu : cantine scolaire (à côté du parc VHC)  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## **ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 y compris CLASSIC et VHRS.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH ou PTN, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement Championnat de France de la Montagne VHC article 4.1 (voir Conditions d'admission des voitures).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.

## **ARTICLE 3P. SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equiperment des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## **ARTICLE 4P. PUBLICITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

## **ARTICLE 5P. LICENCES**

Voir réglementation générale 2015.

## **ARTICLE 6P. ASSURANCES**

Voir règlement Standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 7P. PARCOURS**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

## **ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS**

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC article 3.1 sauf les frais de participation qui sont fixés à 400 €, réduits à 200 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Le montant des droits d'engagement est réduit à 165 € pour les pilotes engagés à la saison à CFM CHALLENGE.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :  
ASA MONT DES PRINCES c/o M. Jean-Claude PEUGEOT 10 ALLEE LA MARJOLAINE 74940  
ANNECY LE VIEUX;

Clôture des engagements : Jeudi 7 mai 2015 à 24 heure (date du cachet de la poste faisant foi).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## **ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du Certificat médical.

## **ARTICLE 10P. VERIFICATIONS**

Conforme à la réglementation standard de la discipline.

Vérifications administratives le vendredi 15 mai 2015 de 14 heures à 19 heures ; le samedi 16 mai 2015 de 8 heures à 10 heures30 – Lieu: Office de Tourisme 2 chemin Fontaine 74910 Seyssel

Vérifications techniques le vendredi 15 mai 2015 de 14 heures15 à 19 heures15 ; le samedi 16 mai 2015 de 8 heures15 à 10 heures45 - Lieu : Parking Ecole Primaire Seyssel

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Renault Garage du Gallatin Agt 120 Zone de Montauban 74910 SEYSSEL

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 16 mai 2015 à 10 heures45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 16 mai 2015 à 10 heures30 ; Lieu : cantine scolaire (à côté du parc VHC)

Pesage des voitures libre ou obligatoire sur parc VHC à tout moment à partir de vendredi 15 mai 14 heures15.

## **ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **11.1P. DISPOSITIONS GENERALES**

Conforme au règlement standard courses de côte 2015

### **11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **11.2.1P. Ordre de départ**

Conforme à la réglementation Championnat de France de la Montagne VHC article 7.3

#### **11.2.2P. Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### 11.2.3P. Carburant - Pneumatiques - Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2015 article 4.3

### 11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte

### 11.2.6P. Conférence aux pilotes (Briefing)

Conforme à la réglementation standard de la discipline.

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sous le chapiteau face à l'école Primaire le samedi 16 mai 2015 à 12 heures15.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### 11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### 11.2.8P. Classements

#### Pour les essais chronométrés

---

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de courses se fera dans l'ordre du classement des essais ; le concurrent le plus lent partant le premier.

#### Pour la course

---

L'épreuve se disputera sur 3 montés et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de courses.

**La non-participation à une ou deux montées devra être constatée par un commissaire technique.**

Les classements seront conformes au règlement Championnat de France de la Montagne VHC article 9. Ils seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7 et 8/9 sans division de classe
- Un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur. Se reporter au règlement Championnat Indice de Performance Course de Côte VHC pour les indices.
- Un classement série A et série B séparé.

## ARTICLE 13P. PRIX

Conforme au règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2015 article 10.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

## ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Conforme au règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2015 article 11.

Elle aura lieu le dimanche 17 mai 2015 à 15 heures45 heures sous le chapiteau en face du parc fermé.